

Le diagnostic fait état d'un certain nombre d'attraits touristiques qui caractérisent la MRC Beauharnois-Salaberry, en mettant l'accent sur le Parc régional de Beauharnois-Salaberry, une infrastructure qualifiée de « une des pierres angulaires de l'offre touristique. »

Il fait aussi état de l'importance stratégique de la Centrale hydroélectrique de Beauharnois, du Complexe archéologique de la Pointe du Buisson, devenu depuis un Musée d'archéologie d'envergure nationale, et de l'Hydromellerie Miel Nature. Il s'attarde aussi au fait que la ville de Beauharnois ne dispose que de très peu de facilités d'hébergement, avec la présence de l'Hostellerie du Suroît qui exploite dix chambres et du Domaine du Héron Bleu avec maintenant huit chalet.

Au niveau récréotouristique comme au niveau industriel, Beauharnois se retrouve dans le même sillon que Salaberry-de-Valleyfield, partageant son histoire et une bonne partie de son patrimoine.

Profitant de son positionnement dans le Grand Montréal et d'une accessibilité nouvelle en raison de l'A-30, Beauharnois pourrait être sur le lac Saint-Louis ce que Salaberry-de-Valleyfield est sur le lac Saint-François, c'est-à-dire une ville de destination touristique pour ses attraits, ses berges et, pourquoi pas, ses facilités d'accueil et d'hébergement.

Beauharnois doit redéfinir son positionnement sur le lac Saint-Louis.

7.4.1 Protection et mise en valeur des rives du lac Saint-Louis

Le lac Saint-Louis est une ressource à mettre en valeur à des fins récréotouristiques, mais cette mise en valeur ne doit pas se faire au détriment de ses berges, ses îles, ses marais, ses frayères et ses aires de nidification.

Cette ressource qu'est le lac Saint-Louis, Beauharnois la partage avec plusieurs autres municipalités dont quelques municipalités de l'Ouest de l'Île de Montréal, la ville de Châteauguay, la municipalité de Léry et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comme en fait foi la carte ci-jointe Beauharnois, surtout avec l'ouverture prochaine de l'A-30, pourrait assumer un leadership parmi les municipalités concernées et pourrait accueillir à la fois des infrastructures et des événements susceptibles d'attirer une importante clientèle venant des quatre coins du Grand Montréal et de l'Est de l'Ontario.

Voir nouvelle carte – à intégrer

Source : site Internet d'Environnement Canada :
http://www.ec.gc.ca/stl/09C5A944-A685-4D9B-B7D4-C2E353DFC62D/inf048_008_f.jpg

7.4.2 Complexe nautique du lac Saint-Louis

Une de ces infrastructures dont le Lac Saint-Louis a besoin est un Centre nautique d'envergure internationale pour desservir les adeptes du nautisme à la fois de la Grande Région de Montréal, mais aussi les usagers du Canal de Beauharnois, une porte d'entrée jusqu'au Mid-Ouest américain.

Il s'agirait d'un complexe quatre saisons offrant des services aussi variés que la restauration, l'hébergement, une marina, des centres de formation (voile, plongée, canot, kayak, etc.), la pêche d'été et d'hiver, la vente, la réparation et l'entretien d'embarcations de tous genres, une base d'hydravions, etc.

Une telle infrastructure devrait être aménagée à proximité du centre-ville, entre ce dernier et l'embouchure du Canal de Beauharnois. Elle pourrait nécessiter la relocalisation de certaines installations à vocation industrielle qui ne sont pas compatibles avec une mise en valeur et des efforts de conservation et d'assainissement du Lac Saint-Louis.

D'ailleurs, dans le prochain plan d'urbanisme, toutes les berges du Lac Saint-Louis, à l'intérieur des limites territoriales de Beauharnois devraient être zonées récréotouristiques et de conservation, en fonction de leurs caractéristiques particulières, comme c'est déjà le cas pour la propriété du Musée d'archéologie de la Pointe-du-Buisson.

7.4.3 Centre des Buissons

«Le Complexe archéologique de Pointe-du-Buisson est mort. Vive le Musée québécois d'archéologie» – Le DEVOIR, 15 avril 2010»

La Pointe-du-Buisson n'a rien d'exceptionnel pour les résidents de Beauharnois car depuis toujours ils s'y rendent pour la baignade et la pêche. Mais voilà que la Pointe-du-Buisson a une toute autre valeur qui en fait un site exceptionnel, voire même unique au Québec et en Amérique du Nord.

Quelques résidents aimeraient bien pouvoir s'y rendre pour s'adonner à la baignade et à la pêche, mais le site est désormais réservé aux activités du nouveau musée d'archéologie, un site ouvert au public et qui offre désormais une exposition permanente, mais un site fréquenté par des étudiants et chercheurs en archéologie et paléontologie de l'Université de Montréal et d'ailleurs en Amérique du Nord.

Le Musée d'archéologie de Pointe-du-Buisson témoigne de 5 000 ans d'histoire, possède une collection dite de référence unique. On peut d'ailleurs lire sur le site Internet de Bonjour Québec :

«Découvrez plus de 5 000 ans d'histoire grâce au travail de l'archéologue. Ce site, classé d'intérêt national, a déjà livré plus de deux millions d'artefacts. On y offre une programmation destinée à toute la famille : événements, fouilles archéologiques, ateliers, visites thématiques, laboratoire.»⁷

Pointe-du-Buisson a la particularité d'avoir le statut de première école de fouille accréditée au Québec, servant de laboratoire (musée in situ) aux étudiants en archéologie de l'Université de Montréal (UdM), tout en étant accessible au grand public pour des fouilles assistées, des camps de vacances, des camps de jour et les visites de groupes. Le Musée d'archéologie de Pointe-du-Buisson est reconnu par la communauté scientifique comme lieu de recherche actif et un lieu de diffusion exceptionnel. Il s'agit d'un bijou de tourisme scientifique méconnu dans la région de

⁷ http://www.bonjourquebec.com/qc-fr/repertoire-attraits/musee-centre-dinterpretation-site-historique/complex-archeologique-de-pointe-du-buisson_1174744.html

Montréal et qui témoigne de l'histoire de la Vallée du Saint-Laurent. Pour les amateurs de paléontologie, le Musée offre un jardin de fossile unique dans la Grand Montréal.

Le budget annuel d'opération oscille autour de 450 000 \$. La municipalité de Beauharnois subventionne le Musée jusqu'à concurrence de 185 000 \$ annuellement, en plus de s'occuper de l'entretien des lieux et du bâtiment. Pour la Ville de Beauharnois, il s'agit d'un engagement financier relativement important pour un équipement dont l'envergure est beaucoup plus que locale.

Le bâtiment, grâce à la municipalité et au ministère des Affaires culturelles, des Communications et de la Condition féminine, bénéficie de travaux d'agrandissement et de réfection de l'ordre de 500 000 \$ en 2010. Le MACCF a aussi contribué à la mise en place de l'exposition permanente, un investissement de l'ordre de 160 000 \$.

Compte tenu de son unicité et de sa valeur intrinsèque au seul niveau scientifique, en association avec l'UdM et le MACCF, le Musée d'archéologie de Pointe-du-Buisson devrait être considéré comme un équipement dit d'agglomération, au même titre que le Jardin botanique, le Planétarium, le Biodôme et le Cosmodôme de Laval.

Il est écrit sur le site Internet de la CMM : *« La Communauté peut, par un règlement, acquérir ou construire des équipements ou des infrastructures qui ont un caractère métropolitain et soutenir financièrement des événements. Elle peut également désigner comme ayant un caractère métropolitain un équipement qui appartient à une municipalité locale ou à un mandataire de cette municipalité dont le territoire est compris dans le sien et établir, à l'égard de cet équipement, les règles applicables à sa gestion, au financement des dépenses et au partage des revenus produits. »*

Une telle reconnaissance métropolitaine confirmerait la valeur autant scientifique et touristique de cette infrastructure.

7.5 Définition des orientations stratégiques

Le plan de développement touristique 2006 de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent suggère un énoncé de vision pour le territoire dont fait partie le Suroît :

« La Vallée-du-Haut-Saint-Laurent sera reconnue des clientèles pour son offre touristique de qualité qui intègre, à la fois, ambiance nautique, paysages champêtres particuliers et grande diversité au plan culturel. »

Comme assises de son développement touristique et afin de soutenir la diversification de son économie, la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a indiqué qu'elle

devait miser principalement sur sa situation géographique unique, sur la protection et la mise en valeur de ses ressources naturelles et culturelles, sur la qualité de vie de sa population, sur des pôles et corridors bien définis ainsi que sur le partenariat.

Afin d'être en cohérence avec la vision touristique de la région, la Ville de Beauharnois devrait s'en inspirer dans son propre plan de développement touristique. À cet égard, le plan de développement 2006 de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent fournit un bon cadre de référence, particulièrement en regard des orientations suivantes :

1. Porter une grande attention à la préservation et la mise en valeur du territoire;
2. Structurer l'offre touristique autour de pôles et corridors touristiques précis;
3. Favoriser les liens entre les composantes de l'offre touristique;
4. Mettre en place des circuits et des itinéraires interrégionaux et transfrontaliers;
5. Miser sur les pôles et corridors pour positionner le territoire;
6. Maximiser les retombées provenant des marchés captifs et de passage.

Compte tenu des forces et des potentiels du territoire, le plan de développement touristique de la Ville de Beauharnois devrait prioriser les projets qui contribueront :

- À renforcer la qualité de vie des résidents et citoyens du secteur par le développement d'infrastructures de qualité et dans un cadre esthétique agréable;
- À améliorer la rétention des clientèles cyclotouristiques par le développement des services, la mise en réseau des attraits et le développement d'un pôle d'accueil et d'animation;
- À faciliter l'accès aux plaisanciers et aux visiteurs arrivant par le fleuve grâce à une porte d'entrée à la région Beauharnois-Salaberry.

L'ensemble doit former un tout cohérent et intégré qui favorise la rencontre de ces trois clientèles. Nous croyons fermement que le développement passe d'abord par une réponse aux besoins des gens qui habitent le territoire, favorisant une appropriation par le milieu. Car si ce dernier s'y sent bien, les visiteurs le ressentiront aussi et le bouche à oreille fera son œuvre. L'autre facteur concerne la rétention des clientèles actuelles dans une perspective d'accroître leurs retombées, par l'ajout de services dans une localisation stratégique clé.

Finalement, la bonification d'une offre touristique bien dirigée favorisera le développement de nouvelles clientèles, attirées par des environnements agréables et animés. L'atteinte de ces objectifs passe par la réalisation d'interventions qui sont résumées à travers les orientations suivantes.

1. Création d'un carrefour cyclonautique en bordure du fleuve, près du Canal Beauharnois

La piste cyclable de part et d'autre du canal forme un circuit en boucle de quelques 65 km. Le développement d'un pôle de services à son extrémité nord, sur le territoire de Beauharnois, permettrait de compléter l'offre, avec celle du pôle de services Salaberry-de-Valleyfield. La convergence des clientèles venues du fleuve (plaisanciers, excursionnistes) permettrait de densifier les services et de créer un véritable carrefour d'activités où résidents, cyclotouristes et plaisanciers se côtoient.

Le choix du site devrait tenir compte des facteurs suivants :

- Accessibilité au fleuve et points de vue intéressants;
- Vue sur l'activité du canal;
- Espace naturel paysagé et offrant une protection naturelle contre les vents;
- Accessibilité à la piste cyclable;
- Facilement accessible par voies cyclables, maritimes et routières.

En regard des orientations de développement de la halte Au fil de l'eau et du pôle des écluses, le produit d'ensemble pourra compter sur un ensemble de services complémentaires, notamment :

- Aires d'amarrage pour bateaux de plaisance;
- Supports à vélo;
- Terrasse extérieure;
- Aire de pique-nique;
- Toilettes et douches;
- Aire de jeux pavillon multifonctionnel à l'architecture inspirée (en lien avec la vocation et l'histoire de la région).

Une petite zone commerciale pourrait regrouper des services tels que :

- Restauration;
- Location de vélo / réparation;
- Location d'équipements de plein air / vente;
- Excursions maritimes.

Un élément d'innovation pourrait comporter une forme d'hébergement d'expérience :

- Possibilité de passer une nuitée à bord d'un bateau-péniche amarré au quai;
- 4 à 6 embarcations à quai, pourraient offrir de 4 à 6 places d'hébergement pour une nuit; l'opération serait gérée en partenariat avec l'entreprise privée (un hôtelier ou un batelier par exemple); l'objectif étant principalement de favoriser la rétention des clientèles.

Enfin, le site devrait faire l'objet d'une animation estivale, en partenariat avec les attraits locaux et les événements tels que les Régates de Beauharnois et le festival Beauventois. Un marché public pourrait se tenir de la mi-août à la fin-septembre, avec les producteurs régionaux.

2. Prolongement de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry

Afin de relier la piste existante au centre-ville de Beauharnois et au Pôle cyclonautique, faire passer le tracé dans le centre-ville (et non en périphérie).

3. Regroupement de l'offre touristique de la ville de Beauharnois

Afin de valoriser les attraits du territoire, développer un circuit régional, incluant les municipalités des alentours.

4. Renforcement du positionnement touristique de la Ville de Beauharnois

Afin de se tailler une réputation sur l'échiquier touristique de la Montérégie, se faisant en se distançant de l'image industrielle et de la production d'aluminium, chercher à être reconnu parmi les pôles d'excellence en accueil des cyclotouristes et des plaisanciers.

Le positionnement touristique de la Ville de Beauharnois pourrait se fonder sur les composantes suivantes :

- La position géographique stratégique (carrefour touristique, éventuellement l'A-30 qui facilite l'accès);
- La forte présence de l'eau et le trafic maritime (ambiance nautique, voie maritime);
- Le réseau cyclable (plein air);
- Le patrimoine culturel et archéologique (découverte);
- La qualité de l'accueil et des services sur place.

Le volet tourisme devrait faire l'objet d'une stratégie et d'une promotion distinctes et intégrées, orientées vers des clientèles touristiques (et non vers des clientèles de résidents) si l'on veut stimuler l'effet de levier économique, associé à des infrastructures municipales. Une stratégie marketing devrait se faire en partenariat avec l'Office de tourisme du Suroît et le regroupement des intervenants touristiques de la Ville de Beauharnois pour renforcer le positionnement de la ville et de ses attraits, tout en assurant une commercialisation efficace du nouveau pôle cyclonautique. Un partenariat avec Tourisme Montréal est aussi à développer.

7.6 Élaboration d'un plan d'action global

Sur la base des orientations présentées précédemment, le plan d'action stratégique à mettre en œuvre doit poursuivre à court et moyen termes trois objectifs précis, soit :

- Consolider l'offre touristique, en considérant notamment le raccordement du réseau cyclable de la ville avec ceux du Parc régional et de la Route verte. À moyen terme, la stratégie devra favoriser le développement de produits touristiques complémentaires qui permettront :
 - D'attirer les clientèles de cyclotourisme vers le centre-ville de Beauharnois;
 - De mettre en place les services nécessaires au développement de la rétention des visiteurs (développement des produits d'hébergement, entre autres);
- Approfondir la faisabilité technique et financière du développement d'un carrefour cyclonautique, en lien avec le Parc régional, la halte Au fil de l'eau et le pôle des Écluses;
- Dynamiser la concertation des gens d'affaires de la ville de Beauharnois, de manière à développer une plus grande synergie dans le positionnement de l'offre touristique locale.

Du point de vue organisationnel, l'Office du tourisme du Suroît et la MRC de Beauharnois-Salaberry, à titre de gestionnaire du Parc régional, constituent dans le contexte actuel les deux principaux acteurs importants du développement de l'offre touristique régionale et de la mise en œuvre des actions de mise en marché. À une autre échelle, l'Association touristique régionale (ATR) de la Montérégie et la Conférence régionale des élus (CRÉ) jouent également un rôle important.

Pour des raisons évidentes d'efficacité et d'intégration, les efforts de développement du produit touristique de la Ville de Beauharnois devront nécessairement, mais non de façon limitative, être planifiés en collaboration et en concertation avec l'Office touristique du Suroît et la MRC. Cette collaboration est d'autant plus importante, si on considère les limitations qui sont imposées par la disponibilité des ressources humaines et financières.

Dans le but d'amorcer à court terme les efforts de concertation et de coordonner les efforts de développement, le plan d'action à considérer devrait à court terme comprendre les éléments suivants :

- Désignation d'un coordonnateur et mise en place d'un comité local de concertation / renforcement de l'implication et de la représentation au sein de l'Office touristique du Suroît;
- Consultation des intervenants touristiques et des gens d'affaires de Beauharnois et établissement d'un plan de développement du produit touristique, en

impliquant notamment des représentants des attraits distinctifs de Beauharnois dont la Centrale Hydro-électrique et le Musée d'archéologie;

- Établissement d'un plan de mise en œuvre pour la finalisation du réseau cyclable;
- Analyse technique et financière du projet de développement de produits complémentaires (cyclonautique) : définition plus précise du projet, estimation des coûts, établissement du modèle de gestion et de financement, etc.

